



DÉCISION N°006/D/C-NBI/SG/2024 DU 02 MAI 2024 PORTANT ATTRIBUTION DÉFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005 AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIMP/2024 DU 14 MARS 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE L'ESPACE URBAIN DE BOUMNYEBEL, ARRONDISSEMENT DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE,

MAITRE D'OUVRAGE (AUTORITE CONTRACTANTE): MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

FINANCEMENT : BIP MINEDUB EXERCICE 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

*Vu la Constitution ;  
 Vu la Loi n°72/04/COR/PM du 18 février 1972 portant création de la Commune de Ngog-Mapubi ;  
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées  
 Vu la Loi n°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024  
 Vu le Décret n°2011/412 du 09 décembre portant réorganisation de la Présidence de la République ;  
 Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
 Vu l'Arrêté n°000173/O/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection des Maires et Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kelle, Région du Centre ;  
 Vu l'Arrêté Préfectoral n°41/AP/J08/SDL du 31 Janvier 2024 portant approbation et rendant exécutoire le Budget de la Commune de NGOG-MAPUBI pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 Portant nomination des Présidents des Commissions Internes de passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissements ;  
 Vu la note de service n°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes dans la Région du Centre ;  
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 005/ AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIMP/2024 du 14 mars 2024 pour l'exécution des travaux d'éclairage public avec énergie solaire photovoltaïque de l'espace urbain de BOUMNYEBEL, département du Nyong et Kelle, en procédure d'urgence ;*

*Considérant le rapport de la Sous-commission d'analyse des offres ainsi que procès-verbal subséquent des travaux de la Commission Interne de Passation des Marchés de Ngog-Mapubi,*

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: La lettre-commande objet de la Demande de Cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT	ATTRIBUTAIRES	Montant TTC Lu (FCFA)	Montant TTC Calculé (FCFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
UNIQUE	GPT ETS BILLY BUSINESS ET C <sup>ie</sup> BIONET SARL B.P : ..... YAOUNDE Tél. : 699 085 177 - 678 503 158	49 854 650 (Quarante-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille six cent cinquante francs)	49 854 650 (Quarante-neuf millions huit cent cinquante-quatre mille six cent cinquante francs)	Quatre (04) mois

**Article 2**: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

02 MAT 2024

Fait à NGOG-MAPUBI, le

Le Maire

**AMPLIATIONS**

- MINMAP
- PREFET-N&K
- ARMP
- DDMAP/NK
- PRÉSIDENT CIPM/NBI
- DDMINHOU-N&KEKA
- AFFICHAGE/ARCHIVES